Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-DCM2026090202-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

DCM2026/09.02-02

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18
Présents : 10
Votants : 14
Procuration : 4

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2026

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Chantal VAUTRIN, Gérald TASSET.

Absents excusés et représentés : Bruno DUTERTRE (pouvoir à Raymond LE GOUEFF), Christine BUGNY-BRAILLY (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS), Aurélie STEPHAN (pouvoir à Thomas PLUVINAGE), Elise CADOUR (pouvoir donné à Jean Yves TREBAOL)

Absentes excusées : Catherine PREMEL-CABIC, Anne Lise GOURIOU, Eléonore KERMARREC et Myriam BOUGARAN

A été élu secrétaire de séance : Raymond LE GOUEFF

OBJET : Versement de la subvention au Comité des Œuvres Sociales de Brest métropole au titre de 2026

Rapporteur : Monsieur Thomas PLUVINAGE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'exercice 2026 une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S) de Brest métropole d'un montant de 4.398.97 €.

La répartition de cette subvention entre collectivités adhérentes et établissement rattachés s'effectue au prorata des masses salariales constatées aux comptes administratifs 2025 (compte 64).

L'objet de cette subvention est de permettre au COS d'assurer des actions sociales et culturelles au bénéfice des agents de la collectivité.

Cette dépense est affectée au budget M57 de la commune de Bohars à l'article 6474.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-DCM2026090202-DE

Avis de la commission Finances-Personnel-Administration Générale-Intercommunalité : Favorable à l'unanimité

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

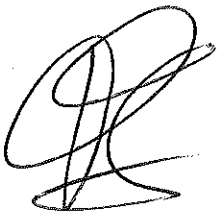
- D'approuver le versement de la subvention au comité des œuvres sociales de Brest métropole au titre de 2026.

Décision du conseil municipal : Le conseil municipal , après en avoir délibéré,à l'unanimité, APPROUVE le versement de la subvention au Comité des Œuvres Sociales de Brest métropole au titre de 2026.

VOTES :
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait en mairie, le 12 février 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

Le Secrétaire de séance,
Raymond LE GOUEFF





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.